

27.—Sommes accordées en subsides aux provinces, du 1er juillet 1867 au 31 mars 1941

Province	Allocation fixe	Allocation par tête	Subsides spéciaux ¹	Allocation compensatrice ²	Total ³
	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	4,420,000	5,836,278	5,755,464	2,835,583	18,847,325
Nouvelle-Ecosse.....	8,860,000	26,183,947	826,980	3,552,106	39,423,033
Nouveau-Brunswick.....	8,220,000	20,064,102	10,830,000	1,582,890	40,696,992
Québec.....	10,960,000	98,003,404	—	6,089,017	115,052,421
Ontario.....	11,360,000	119,992,056	—	5,883,005	137,235,061
Manitoba.....	8,065,000	20,783,817	23,831,733	16,021,709	68,702,259
Saskatchewan.....	7,036,667	20,596,600	22,281,250	14,593,500	64,508,017
Alberta.....	6,486,667	16,292,407	19,031,250	14,593,500	56,403,824
Colombie Britannique.....	7,460,000	16,065,240	8,000,000	2,050,358	33,575,598
Totaux.....	72,868,334	343,817,851	90,556,677	67,201,668	574,444,530

¹ Voir texte, p. 783.² Allocation en compensation d'une créance abandonnée.³ Ne com-

prend pas les "Autres subventions spéciales" (voir texte qui suit).

Autres subventions spéciales.—Il y a, en outre, d'autres subventions spéciales, votées annuellement et payées aux Provinces Maritimes, au Manitoba, à la Saskatchewan et à la Colombie Britannique. Pour l'année fiscale 1941 elles s'élèvent à \$5,475,000, ainsi réparties:—

Ile du Prince-Edouard.....	\$ 275,000
Nouvelle-Ecosse.....	1,300,000
Nouveau-Brunswick.....	900,000
Manitoba.....	750,000
Saskatchewan.....	1,500,000
Colombie Britannique.....	750,000

Tel qu'indiqué à la p. 760, en vertu des accords intervenus entre le Gouvernement fédéral et les provinces à la suite de l'offre faite dans le budget d'avril 1941, ces subventions spéciales additionnelles ont été remplacées par certaines subventions fiscales accordées à certaines provinces et par des versements spéciaux ainsi établis: Ile du Prince-Edouard, \$437,174; Nouveau-Brunswick, \$371,493; Manitoba, \$600,000; Saskatchewan, \$1,500,000; Nouvelle-Ecosse, \$324,122; total de \$3,232,789.

Avances aux gouvernements provinciaux.—Toutes les avances récentes du Gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux ont été faites aux provinces de l'Ouest en vertu de la législation de secours inaugurée par la loi de secours au chômage et aux fermes de 1931. Elles sont couvertes par des billets du Trésor de chaque province à un taux de 3 p.c. depuis le 1er juillet 1936. La somme globale de ces avances, impayée au 31 mars 1942, est de \$177,136,057 moins des annulations de \$19,861,035, ce qui laisse des avances en souffrance de \$157,275,022.

En plus de cette dette, il y avait aussi la somme de \$130,500 en souffrance au compte des habitations, étant la balance des prêts faits aux provinces pendant les années qui suivirent la première guerre mondiale, en vertu des ordres en conseil adoptés en 1918 et 1919 et des budgets de 1920 et 1921. L'Ontario a soldé ces avances en 1928, la province de Québec en 1937, le Nouveau-Brunswick en 1938 et le Manitoba et la Colombie Britannique en 1941. Les autres provinces réduisent, dans la plupart des cas, leur dette d'année en année.